



Le Crucicaderlien

Edition spéciale
STE CROIX DE CADERLE



Le Fonctionnement
de la commune

Cadre de vie

Le Mot du Maire

Vous venez d'élire la nouvelle équipe municipale pour six ans et je vous remercie encore pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Les différents chantiers vont continuer et le conseil municipal s'est déjà mis au travail afin de ne pas perdre de temps :

- Création de la route d'accès à la chapelle et au cimetière,*
- Réfection des façades et des murs d'enceinte de la chapelle,*
- Création de l'atelier municipal.*

Ce bulletin est appelé

« Edition Spéciale »

Car il reprend les résultats des élections municipales et cantonales ainsi que le compte rendu du conseil municipal intégrant le vote du Budget Primitif 2008.

Le prochain bulletin paraîtra fin juin.

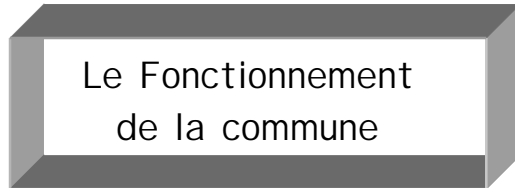
Bonne lecture et à bientôt.

Le Maire, Edmond JULIEN.

Sommaire

P.4 Etat Civil - Infos mairie.

P.5 Déchets.



P.6 Résultat élection.

P.7 Election du Maire et des adjoints.

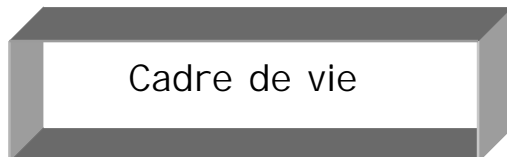
P.8 Commissions communales.

P.9 Délégués aux organismes extérieurs.

P.10 Budget Primitif 2008 M 14.

P.11 Budget Primitif 2008 M 49 — Comptes administratifs 2007.

P.12 à 16 Compte rendu du conseil municipal du 04.04.08.



P.17 Syndicats intercommunaux.

P.18 Pôle culturel Cévennes Garrigue.

Informations Mairie

ETAT CIVIL Avis de naissance

Clarisse, Qing GRANIER est née à Paris 13ème le 12 Février 2008,
De Pierre, Normann GRANIER et de Dan HAN domiciliés à Ste Croix de Caderle

« Bienvenue à Clarisse et Félicitations aux heureux parents ».

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le Lundi de 13h00 à 16h00
et Le Jeudi de 14h00 à 16h00

Permanence du maire

Le Jeudi de 14h00 à 16h00

En cas d'urgence Uniquement :

Maire, Edmond JULIEN : 04.66.85.43.77

1ère adjointe, Violette AURIOL : 04.66.85.12.11

2ème adjoint, Pascal CREMER : 06.72.49.12.46

Déchets

LA DECHETTERIE DE LASALLE

Horaires d'Ouverture

Lundi, Mercredi, Vendredi de 13h00 à 16h30

1er et 3ème Samedi de 9h00 à 12h00

Ramassage Ordures Ménagères

Le lundi matin

Ramassage encombrants

(Merci de déposer vos objets
la veille près des containers)
Le 1er lundi de chaque mois.

Tri sélectif :

Dans containers à couvercles jaunes

COMPOSTEZ vos déchets

Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie
pour recevoir un composteur.

Cartouches jet d'encre et laser

Un carton de collecte est à votre disposition dans
le secrétariat de la mairie.

Municipales—DIMANCHE 9 MARS 2008

INSCRITS : 107

VOTANTS : 78

BULLETINS BLANCS ET NULS : 4

SUFFRAGES EXPRIMES : 74

MAJORITE ABSOLUE : 38

Nom Prénom	Voix	Elu
JULIEN Edmond	71	X
CREMER Pascal	70	X
MOURGUES David	70	X
MAZEL Marcelle	66	X
MENDRAS Bruno	66	X
VERDIER Nicole	65	X
BOLLE Pierre	64	X
AURIOL Violette	63	X
BONZON Annelise	63	X
DEJEAN Christian	52	X
LAFONT Ginette	47	X
TREIBER Yves	3	
FONT Jean	1	
JULIEN Jean-Pierre	1	
MERCIER Luc	1	
REIHNART Sylvio	1	
RENAUX Alain	1	
ROUSSET Thierry	1	
SALATHE Louise	1	

Cantoniales —DIMANCHE 9 MARS 2008

1 er Tour

INSCRITS : 105

VOTANTS : 78

BULLETINS BLANCS ET NULS : 2

SUFFRAGES EXPRIMES : 70

MENVIEL Remy : 19 Voix

MENARD Roland : 12 Voix

FLAISSIER Christian : 36 voix

HEBRARD Daniel : 3 voix

Cantoniales —DIMANCHE 16 MARS

2 ème Tour

INSCRITS : 105

VOTANTS : 64

BULLETINS BLANCS ET NULS : 2

SUFFRAGES EXPRIMES : 62

FLAISSIER Christian : 41 voix

MENVIEL Remy : 21 Voix

ELECTION du Maire

Le président, M BOLLE Pierre, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

M JULIEN Edmond est candidat au poste de 1er Magistrat,

Les conseillers ont été appelés par ordre alphabétique. Et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

M JULIEN Edmond obtient 10 voix.

M JULIEN Edmond a été proclamé maire.

ELECTION Premier adjoint :

Monsieur le maire propose Mme AURIOL Violette pour le poste de 1 ère adjointe, Après un appel de candidature, M DEJEAN Christian se présente également pour le poste de 1^{er} adjoint. Il est procédé au déroulement du vote, et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 00
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 06
- Ont obtenu :
- Mme AURIOL Violette Voix : 09
 - M DEJEAN Christian Voix : 02

Mme AURIOL Violette est proclamée Première adjointe au maire.

ELECTION du Second adjoint :

Monsieur le maire propose M CREMER Pascal pour le poste de 2 ème adjoint.

Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Il est procédé au déroulement du vote et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 01
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 06
- Ont obtenu :
- M CREMER Pascal Voix : 09
 - M DEJEAN Christian Voix : 01

M CREMER Pascal est proclamé Second adjoint au maire.

Lors de la réunion du conseil municipal du 04.04.08, les commissions ont été définies comme suit :

Délégations consenties aux adjoints :

Mme AURIOL violette, 1^{ère} adjointe :
Animation, Culture, Tourisme, Communication, Bulletin,

M CREMER Pascal, 2^{ème} adjoint :
Travaux et Urbanisme.

Communication / Bulletin / Relation Presse

Présidente: Violette AURIOL

Membres: Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS

Animation / Culture / Tourisme

Présidente: Violette AURIOL

Membres: Edmond JULIEN, Pierre BOLLE, Annelise BONZON,
Pascal CREMER, Marcelle MAZEL et Bruno MENDRAS

Environnement / Travaux / Urbanisme

Président: Pascal CREMER

Membres: la totalité du conseil municipal

Finances :

Président: Edmond JULIEN

Membres: la totalité du conseil municipal

Révision liste électorale

Président: Edmond JULIEN

Membres: Marcelle MAZEL et David MOURGUES

Réclamations

Président: Edmond JULIEN

Membres: Pascal CREMER, Ginette LAFONT, David MOURGUES et Nicole VERDIER

Défense Incendie :

Président: Edmond JULIEN

Membres: Violette AURIOL, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS

Appel d'Offres :

Titulaires: Edmond JULIEN, Violette AURIOL et Bruno MENDRAS

Suppléants: Pascal CREMER, Marcelle MAZEL et David MOURGUES

Les délégués aux organismes extérieurs sont :

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM Réseau des écoles).

Titulaires: Edmond JULIEN et Violette AURIOL

Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE)

Titulaire: Edmond JULIEN

Suppléant : Bruno MENDRAS

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP)

Titulaires : Edmond JULIEN et Christian DEJEAN

Suppléants: Pascal CREMER et Bruno MENDRAS

SAGE, SMAGE et SMD (Gestion cours d'eau du Gard)

Titulaire: Marcelle MAZEL

Suppléante: Nicole VERDIER

Centre Local d' Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

Maison de retraite les Glycines

Titulaire: Annelise BONZON

Suppléantes: Marcelle MAZEL et Nicole VERDIER

Délégué à la défense

Titulaire: Bruno MENDRAS

Unité gestion chasse

Titulaire: Violette AURIOL

Suppléant: Bruno MENDRAS

Plan iode

Titulaire: Bruno MENDRAS

Suppléant: Pascal CREMER

Communauté de communes Cévennes Garrigue :

Titulaires: Edmond JULIEN et Christian DEJEAN

Suppléants: Violette AURIOL et Bruno MENDRAS

Budget Communal « M14 »

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	40 905	011 Charges a caractère général	29 729
73 Impôts et taxes	42 000	012 Charges de personnel	26 800
74 Dotations, subvention et participations	16 000	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	17 000
75 Autres produits de gestion courante	2 600	65 Autres charges de gestion courante	22 400
		67 Charges exceptionnelles	4 200
		68 Dotations aux amortissements	1 376
TOTAL	101 505		101 505
INVESTISSEMENT			
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES	
Op. 020 Achat de matériel		8 000	
Op. 023 Travaux de voirie		8 000	
Op. 024 Achat de terrain		9 000	
OP. 028 Extension cimetière		1 000	
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		10 000	
Op. 037 Carte communale	5 864	8 500	
Op. 038 Réfection façades chapelle	10 389	30 000	
Op. 039 Réfection murs d'enceintes	16 000	25 000	
042 Fouilles chapelle	5 000	12 500	
044 Atelier Municipal	58 000	73 000	
045 Création route d'accès	20 000	25 000	
046 Entrée route Amende de police 08	6 500	13 000	
047 Aménagement chapelle	10 000	25 000	
001 Dépôts et caution. reçus	42 172		
021 Virement de la section d'exploitation	17 000		
10222 FCTVA	8 700		
1068 Affectation du résultat	40 000		
138 Subventions Conseil Général	7 000		
280 Amortissements	1 375		
TOTAL	248 000	248 000	

Budget Primitif 2008

Fonctionnement
de la commune

Budget du service de l'Eau « M49 »

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	16 679	011 Charges a caractère général	8 006
70 Ventes de produits fabriqués, prestations	8 000	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	14 000
73 Impôts et taxes		66 Charges financières	1 060
77 Produits exceptionnels	7 200	68 Dotation aux amortissements	8 813
TOTAL	31 879		31 879
INVESTISSEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
021 Virement de la section d'exploitation	14 000	001 Déficit reporté	13 204
16 emprunts	9 187	020 dépenses imprévues	10 336
28 Dotation aux amortissements	8 813	139 amortissements des subventions	7 200
		164 emprunts	1 260
TOTAL	32 000		32 000

Compte Administratif 2007

Fonctionnement
de la commune

Budget Communal	CA 2006	Réalisation 2007	CUMUL 2007
Investissement	+ 56 904.64	- 14 732.28	+ 42 172.36
Fonctionnement	+ 60 038.48	+ 20 866.72	+ 80 905.20
Solde	+ 116 943.12	+ 6 134.44	+ 123 077.56

Budget de l'Eau	CA 2006	Réalisation 2007	CUMUL 2007
Investissement	- 13 627.37	+ 423.57	- 13 203.80
Fonctionnement	+ 12 762.81	+ 4 038.27	+ 16 679.08
Solde	- 864.56	+ 4 339.84	+ 3 475.28



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 4 avril 2008

L'an deux mille huit, le quatre avril à vingt heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle et VERDIER Nicole,
Ms CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno et MOURGUES David.

Absent excusé ayant donné procuration :
M BOLLE Pierre pouvoir à M JULIEN Edmond.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme AURIOL Violette.
M Le Maire fait part qu'un règlement interne au conseil municipal va être rédigé concernant le déroulement et l'organisation des conseils municipaux.

Ordre du jour :

- 1°/ Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- 2°/ Fixation du taux pour le versement d'Indemnité de fonctions au maire
- 3°/ Fixation du taux pour le versement d'indemnité de fonctions aux adjoints
- 4°/ Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 5°/ Election des membres des commissions communales et des organismes extérieurs
- 6°/ Budget Primitif M14 et Budget Primitif M49
- 7°/ Permis de construire atelier municipal
- 8°/ Choix entreprises réfection chapelle et murs d'enceinte
- 9°/ Acquisition véhicule
- 10°/ Questions diverses

1°/ Délégations consenties au maire par le conseil municipal :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :**

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 4 000 € HT.

De passer les contrats d'assurance ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

D'ester en justice ; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

2°/ Fixation du taux pour le versement d'Indemnité de fonctions au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la loi du 27 février 2002 (art. L. 2123-20-1, I, 2^e alinéa du CGCT), relative à la démocratie locale de proximité, les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, avec effet depuis le 15 mars 2008 (installation du conseil municipal) de ne pas émettre d'objection, et d'attribuer au Maire le montant maximale de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, soit

à 17% de l'indice 1015, Taux maximal pour une population inférieure à 500 habitants. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les conseils municipaux



3 °/ Fixation du taux pour le versement d'indemnité de fonctions aux adjoints

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

avec effet depuis le 15 mars 2008 (installation du conseil municipal) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

A 75 % du taux maximal (6.6 %) pour une population inférieure à 500 habitants, de l'indice majorée 1015, soit un taux à 4.95 %.

Remboursement frais de déplacement aux élus :

Mme LAFONT Ginette, demande si la délibération prise lors du dernier mandat concernant le remboursement des frais de déplacement des conseillers dans le cadre de leur fonction de délégué, est toujours en vigueur.

M Le Maire, indique qu'il est préférable de la reprendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire de mettre en mandatement les remboursements de frais de déplacement des conseillers municipaux sur présentation d'un état des frais précisant l'identité de l' élu, son itinéraire, et les dates et objets des déplacements. Un état des frais sera transmis à chaque élu.

4°/ Election des membres de la commission d'appel d'offres

5°/ Désignation des membres des commissions communales et Election des membres des organismes extérieurs

6°/ Budget Primitif 2008 M 14 et M 49

(voir précédemment)

Fiscalité 2008 Vote des 4 taxes

M Le maire donne les bases, taux et produits obtenus en 2007 comme indiqué ci dessous :

2007			
Taxes	Base imposable	Taux	Produits
T.H.	99 974	4.08	4 079
F.B.	65 876	5.63	3 709
F.N.B.	2 883	44.81	1 292
T.P.	29 379	7.49	2 200
TOTAL			11 280

M Le Maire donne les trois possibilités de calcul des taux des 4 taxes pour l'année 2008 soit

Proposition 1: produit attendu 12 000 €

Produit attendu soit 12 000 / produit fiscal à taux constants soit **11 730** = 1.023017 **coefficient de variation proportionnelle**

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	103 400	4.17 %	4 312
F.B	67 500	5.76%	3 888
F.N.B	2 900	45.84%	1 329
T.P.	32 200	7.66%	2 467
			11 996

Les conseils municipaux



Proposition 2: même taux que 2007

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	103 400	4.08	4 219
F.B	67 500	5.63	3 800
F.N.B	2 900	44.81	1 299
T.P.	32 200	7.49	2 412
			11 730

Proposition 3 même produit que 2007

Produit attendu soit 11 280/ produit fiscal à taux constants soit 11 730 = 0.961636 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	103 400	3.92	4 053
F.B	67 500	5.41	3 652
F.N.B	2 900	43.09	1 250
T.P.	32 200	7.20	2 318
			11 273

M Le Maire informe le conseil municipal que si les taux en 2007 n'avaient pas baissés, le produit attendu pour 2008 serait à ce jour de 13 532 € au lieu de 11 730 € soit une perte de 1 802 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	103 400	4.74	4 901
F.B	67 500	6.54	4 320
F.N.B	2 900	52.07	1 510
T.P.	32 200	8.70	2 801
			13 532

M DEJEAN Christian, indique que la communauté de communes risque d'augmenter fortement les taux d'imposition, pour l'année à venir.

Mme LAFONT Ginette rappelle que la baisse des impôts en 2007, a été argumentée par le fait que la communauté de communes a pris des compétences qui ne sont plus à la charge financière des communes.

M MENDRAS Bruno indique que la commune existe en tant que telle, et elle doit gérer financièrement ses propres projets.

M CREMER Pascal, fait part qu'il serait prudent de ne pas trop varier les taux, afin de stabiliser les ressources communales qui peuvent varier au vu des bases.

M Le Maire, met au vote la proposition n° 1 dont le produit attendu est de 12 000 €, le coefficient de variation étant de 1.023017, il engendre une légère augmentation des taux.

Le conseil municipal, après délibération,

Décide à 1 Contre (Dejean C.), 2 Abstentions (Lafont G. et Mourgues D.) et 8 Pour,
D'Adopter la proposition n° 1.

Les taux municipaux concernant les 4 taxes 2008 sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 4.17 %

La taxe Foncière Bâti : 5.76 %

La taxe Foncière Non bâti : 45.84 %

Les conseils municipaux



M MENDRAS Bruno demande l'impact financier de la légère augmentation sur la population.

M Le Maire explique que cela représente environ 300 € à répartir sur les 4 taxes sur la totalité des personnes imposables sur ces types de taxes.

7° / Permis de construire atelier municipal

M Le Maire met à disposition le dossier de permis de construire déposé par l'architecte concernant la construction de l'atelier municipal.

Il informe que l'architecte propose une réunion d'information pour présenter le projet d'aménagement, d'utilisation des matériaux, etc... la date reste à définir.

Le conseil municipal, DONNE, à l'unanimité, un avis favorable à ce dossier.

8 ° / Choix entreprises réfection chapelle et murs d'enceinte

Lors du conseil municipal du 11 janvier dernier, le conseil municipal a délibéré pour continuer la consultation d'entreprises pour les travaux de réfection des façades de la chapelle et des murs d'enceintes, dans le cadre d'un marché négocié.

M Le Maire fait part que deux réponses ont été obtenues : l'entreprise GENEST et l'entreprise SODEC.

M Le Maire indique que l'entreprise GENEST, a transmis en mairie un courrier indiquant que son planning ne lui permettrait pas de débiter les travaux avant septembre.

La municipalité a reçu l'entreprise SODEC, M Deshon, afin qu'il précise le contenu de son devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise SODEC pour un montant de 34 500 € HT.

D' autoriser Monsieur le maire, à signer le marché public avec l'entreprise.

9° / Acquisition véhicule

M Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un véhicule d'occasion pour le service technique.

Le véhicule souhaité est un Piaggio Porter Pick Up.

Quatre concessionnaires ont été consultés pour le même modèle. Une seule offre a été reçue.

Le devis de la société Centre AUTO à Anduze est d'un montant de 4 169.98 € HT + 272 € de frais de carte grise.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré, AUTORISE à 1 Abstention

(LAFONT.G.) et 10 Voix Pour, le maire :

- A passer commande pour l'acquisition de ce véhicule d'un montant de 4 169.98 € HT + 272 € frais de carte grise. Ce véhicule est réservé au service technique de la commune, il ne bénéficie pas de transformation.

10° / Questions diverses

M Le Maire fait part des observations suivantes :

Mercredi 16 avril :

Intervention du géomètre, M BARBAROUX pour le piquetage du chemin de La Fontanelle qui est communal.

Intervention du géomètre pour le bornage de la parcelle B 115, dans le cadre du projet de l'extension du cimetière.

Intervention du géomètre pour le bornage de la parcelle du Conseil Général à l'entrée de la route départementale pour le projet de création de la route d'accès au cimetière.

Prochain conseil municipal : date à définir.

Tour de table

M CREMER Pascal, président de la commission travaux donne les informations suivantes :

Travaux réfection façades de la chapelle :

Une rencontre avec l'architecte Mme D'Artigues est fixée au samedi 12 avril à 9h30, une convocation suivra et confirmera la date et l'heure de la réunion.

Atelier municipal :

Une rencontre est prévue avec M LAUNE, architecte, le vendredi 11 avril, une convocation suivra et confirmera la date et l'heure de la réunion.

Travaux de mise en valeur de la chapelle :

M CREMER Pascal propose au conseil municipal de fixer une réunion afin de discuter sur les éventuels travaux à faire concernant la mise en valeur de la chapelle. Cette réunion est pour le moment fixée au samedi 19 avril à 9h30, une convocation suivra et confirmera la date et l'heure de la réunion.

Les conseils municipaux



Mise en valeur de la chapelle

Mme AURIOL Violette, donne les informations suivantes :

une rencontre informelle se tiendra à la chapelle le mercredi 9 avril à 16h avec un architecte, afin qu'il puisse émettre un commentaire ou des propositions. Elle invite les personnes susceptibles d'être disponibles à venir assister à cette rencontre.

« Herbière du Roy » d'Alain RENAUX.

Mme AURIOL Violette, fait part au conseil municipal de la proposition de M RENAUX Alain, concernant, la présentation de son livre à la population.

Ce projet est reçu favorablement, l'organisation de cette présentation qui pourrait faire l'objet d'une petite manifestation conviviale est à l'étude.

Petit Pont endommagé sur la commune de St Jean du Gard

Mme VERDIER Nicole demande la suite donnée aux différentes rencontres et courriers avec la mairie de St Jean du Gard.

M Le Maire, indique que le dernier courrier est resté sans réponse, pour l'instant il n'y a pas de solutions proposées, un courrier de relance va être fait.

Exposition été 2008

M DEJEAN Christian demande les dates de la prochaine exposition organisée par la mairie.

M Le Maire, indique que l'exposition aura lieu du 14 juillet au 16 août.

Projet Jumelage

M CREMER Pascal propose de prévoir une réunion afin de recueillir des informations sur la possibilité, le pourquoi et le comment d'un jumelage, avec la présence d'un représentant d'une fédération départementale par exemple.

M CREMER Pascal, souhaite la création d'une commission traitant de projets économiques, ou d'autres projets qui ne rentrent pas dans le cadre d'une commission déjà existante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h41.

Suite à la mise en place des nouveaux conseils municipaux, les syndicats ont procédé à l'élection des présidents et vices présidents comme suit :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP)

Président : Mr J.P. DIRENBERGER

Vice Président : Mr E. JULIEN

Syndicat Intercommunal d'Electrification :

Président : Mr ABOU (Peyrolle)

Vices Présidents : Mr R. BOURRELY — Mr E. JULIEN —

SIVOM (Réseau écoles) :

Président : Mr C. PIBAROT

Vice Présidente : Mme V. AURIOL

Communauté de communes Cévennes Garrigue :

Président : Mr M. LE FRAPPER DU HELEN

Présidents des commissions :

Développement Economique : Mr D. VALERO,

Ordures Ménagères : Mr E. TESTA,

Tourisme : Mr B.OLIEVERI,

Culture : Mr H. DE LA TOUR,

Petite Enfance : Mme M.J. FUSTER,

Emploi, Formation, Insertion : Mr TARQUINI,

Finances : Mr F. BODIN,

Aménagement Espace/ Spanc : Mr M. CERRET,

Communication : Mr CARLIER.

Un concert printanier réussi

« Cancionnes populares Españolas »

Gilbert Clamens et Servane Solana

Entre deux périodes de temps maussade, le samedi 19 avril a été marqué par une belle éclaircie autant sur le plan météorologique que culturel.

Notre vieille chapelle, engourdie par l'hiver, a été gentiment réveillée par les sons cristallins de la voix de Servane Solana accompagnée brillamment à la guitare par Gilbert Clamens; même les hirondelles, tout juste de retour, ont été émoustillées par cette chaleur venant d'Espagne.

Ce concert, organisé par le pôle culturel de la communauté de communes Cévennes Garrigue, en partenariat avec le Conseil Général du Gard, a réuni une quarantaine de personnes.

Cette prestation était à la fois un hommage au grand compositeur Manuel de Falla et aux poètes Federico Garcia Lorca ainsi qu'Antonio Machado.

La voix chaude et envoûtante de Servane Solana a conquis le public. Sa finesse et son professionnalisme font d'elle une artiste confirmée. Quant à Gilbert Clamens, nul ne peut mettre en doute la grandeur de son talent que ce soit au niveau des arrangements ou au niveau de l'interprétation à la guitare. Du grand art, assurément... et une mise en valeur certaine de la culture espagnole du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècles.

La municipalité de Ste Croix de Caderle est particulièrement sensible à cette programmation de qualité et remercie grandement la Communauté de Communes et le Conseil Général qui font preuve d'une remarquable dynamique culturelle pour le bonheur de tous.

Violette AURIOL, 1^{ère} adjointe.

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire

et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond.JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS